



ARRETE n° 2022-108

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Marché nocturne 2022

Le Maire de la Ville de Clohars-Carnoët,

Vu les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2000-930 du 22 septembre 2000 relative à la partie législative du code de la route,

Vu le décret 2001-250 du 22 mars 2001 relative à la partie réglementaire du code de la route,

Vu le décret n°72-541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le code de la route,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Considérant la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement rue des Grands Sables et de réglementer la circulation Boulevard Filiger et rue de Portz Gastel en raison de la mise en place d'un marché nocturne le 28 août 2022,

ARRETE :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté 2022-046 est modifié ainsi qu'il suit :

Les dimanches 10/07 - 17/07 - 24/07 - 31/07 - 07/08 - 14/08 - 21/08 et 28/08 2022 :

- Le stationnement et la circulation des véhicules sera interdit rue des Grands sables de l'intersection formée avec la rue de Portz Gastel jusqu'à l'intersection avec la rue du Philosophe Allain de **16 heures 30 à la fin du marché nocturne.**

- La circulation sera interdite rue de Kerzellec de l'intersection avec la rue de Groix jusqu'à la rue des Grands Sables durant la durée du marché.

- une déviation sera mise en place par les rues de Portz Gastel, rue de Bellevue et rue de Groix

Article 2 : La Gendarmerie de Moëlan-sur-Mer, la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte – 35000 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à : Gendarmerie de Moëlan-Sur-Mer - Police Municipale - Adjoint à la sécurité - Services techniques – Samu - pompiers de Clohars-Carnoët - Quimperlé Communauté



Fait à Clohars-Carnoët,
Le 25 août 2022,
Le Maire
Jacques JULOUX